

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0046861

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

35771

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0777 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite.

Nom & Prénom : AMNOR Mohamed

Date de naissance : 30/11/46

Adresse : 23 Rue Golf de Benghaïla Al-Lamb MS1

Tél. : 066.13.40.276

Total des frais engagés : 1200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/07/2020

Nom et prénom du malade : AMOR Mohamed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Huileur cholestérol

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 13/07/2020

Le : 13/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/07/2023			150,00 D	DOCTEUR MOHAMMED HAMOUD MÉDECIN GÉNÉRAL ESSENTERMELE LE 19 N° 19 C.D. 0612 11 53 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

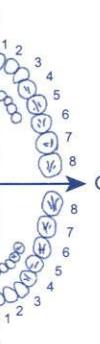
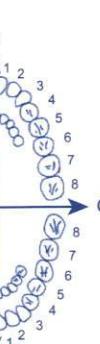
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mohamed Hamoumi
Médecine Générale
Expert Assermenté préé
les tribunaux
Jamila 2 Rue 19 N° 19
Cité El Jamaa Casablanca
Tél : .0612 .11 .53 .00

الدكتور محمد حمومي
الطب العام
خبير محلل لدى المحاكم

19 الزنقة 19 جميلة 2
قرية الجماعة - الدار البيضاء
الهاتف : 0612. 11. 53. 00

GSM : 0666.26.58.40

Casablanca ,le..... 13/07/2006 الدار البيضاء في :

AM MOR. MOHAMED

No/ 2 - S. A Total.

B1 V1 H1 → D

DOCTEUR MOHAMMED HAMOUMI
MEDECINE GENERALE
EXPERT ASSERMENTÉ
JAMILA 2 RUE 19 N° 19 C.D.
CASABLANCA TEL: 0612.11.53.00.

LABORATOIRE ASSOUNNA
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. Saad AMMOR
188 Av. 2 Mars 1^{er} El Fäg
Casablanca Tél: 05 22 83 74
Fax 05 22 80 92 51

LABO. D'ANALYSES MEDICALES ASSOUNNA

Dr S.AMMOR (Médecin Biogiste)

Ancien Chef d Service à L'Institut Pasteur Maroc 188, Av.2Mars 1er Etage
Ancien Interne et Attaché des Hôpitaux de Paris Tél 05.22.83.74.94
ICE : 00045280000086 / INPE : 093003127 / IF : 44510720

CASABALANCA DU 13/07/2020

FACTURE N °2323

NOM : AMMOR MOHAMED

Total des analyses : B 700

Prélèvement : 25 DHS

Total payé : 1050 DHS

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

MILLE CINQUANTE DIRHAMS

SIGNE :

*LABORATOIRE ASSOUNNA
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. Saâd AMMOR
188, Av. 2 Mars 1er Etage
Casablanca. Tél. 05.22.83.74.94
Fax 05.22.80.92.51*

LABO. D'ANALYSES MEDICALES ASSOUNNA

Dr S. AMMOR (Médecin-Biogiste)

Ancien Interne et Attaché des Hopitaux de Paris 188, Av. 2MARS 1er Etage
Ancien Chef de Service à l'Institut Pasteur Maroc Tél(02)83.74.94/FAX:80.92.51

Docteur :

Mr.....: AMMOR MOHAMED
REF.: OGM0735 Du : 13/07/2020

MARQUEURS TUMORAUX

Analyses	Résultats	Normes
----------	-----------	--------

P.S.A (Antigène spécifique de la prostate)... : 2.26 ng/ml (0.21 à 6.77)

Techn. Immunoenzymatique

VITAMINOLOGIE

25 OH VITAMINE D (D2+D3)..... : 11.7 ug/l

Techn. MERIEUX VIDAS

Taux recommandé : 30 à 100 ug/l

Insuffisance : 20 à 29 ug/l

Carence : < à 20 ug/l

Toxicité potentielle : > à 100 ug/l

CONFRATERNELLEMENT

LABORATOIRE ASSOUNNA
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. Saad AMMOR
188, Av. 2 Mars 1er Etage
Casablanca Tél.. 05 22 83 74 34
Fax 05 22 80 92 51